



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°01-2018-046

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2018

# Sommaire

## **01\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale de l'Ain**

01-2018-03-30-007 - 2018\_Arrêté d'extension de capacité du CPH géré par ALFA 3A (2 pages) Page 3

## **01\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de l'Ain**

01-2018-04-03-001 - Liste des chefs de services - DDFIP de l'Ain - 3 avril 2018 (2 pages) Page 6

## **01\_DDT\_Direction départementale des territoires de l'Ain**

01-2018-04-09-002 - ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE de la commune de HAUTEVILLE-LOMPNES de déclarer en préfecture les déversoirs d'orage DO23, DO24, DO26 et DO10 et d'équiper le déversoir d'orage DO10 d'un dispositif d'autosurveillance sur l'agglomération d'assainissement de HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu (3 pages) Page 9

01-2018-04-06-002 - Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination des lieutenants de louveterie (2 pages) Page 13

## **01\_Pref\_Préfecture de l'Ain**

01-2018-04-04-003 - Arrêté fixant des prescriptions relatives à l'étude de dangers du barrage de Cize-Bolozon (5 pages) Page 16

01-2018-04-10-002 - Arrêté portant cessibilité de terrains situés sur la commune de Ferney Voltaire (51 pages) Page 22

01-2018-04-10-001 - ARRETE portant modification des compétences de la CC Miribel et du Plateau (4 pages) Page 74

01\_DDCS\_Direction départementale de la cohésion sociale  
de l'Ain

01-2018-03-30-007

2018\_Arrêté d'extension de capacité du CPH géré par  
ALFA 3A

*2018\_Arrêté d'extension de capacité du CPH géré par ALFA 3A*



**PRÉFET DE L'AIN**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE DE L'AIN**

**ARRETE**  
**d'autorisation d'extension du Centre Provisoire d'Hébergement de l'Ain**  
**géré par l'association ALFA3A**

**Le Préfet de l'Ain**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1 à L. 313-9, R. 313-1 à R. 313-10 et D. 313-11 à D. 313-14 ;

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** l'arrêté en date du 22 mai 2006 portant la capacité du CPH 01 géré par l'association ALFA 3 A à 50 places;

**VU** l'arrêté portant renouvellement d'autorisation du CPH 01 en date du 31 mars 2017 pour 15 ans ;

**VU** l'information du 2 octobre 2017 relative aux appels à projets départementaux pour la création de 3 000 nouvelles places de centre provisoire d'hébergement au niveau national et 495 places à la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

**VU** la note du 16 mars 2018 mentionnant la liste des 10 projets retenus, conformément à l'information du 2 octobre 2017 relative aux appels à projets départementaux pour la création de 3 000 nouvelles places de centre provisoire d'hébergement au niveau national et 495 places à la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

**SUR** proposition de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Ain ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1 :**

La capacité totale du CPH 01 géré par l'association ALFA3A est portée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, à 60 places.

### **Article 2 :**

L'autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans. Elle est renouvelable au vu des résultats positifs d'une évaluation externe prévue par l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

### **Article 3 :**

La présente autorisation sera caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans suivant sa notification, conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

### **Article 4 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de Monsieur le Préfet selon l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

### **Article 5 :**

Cette extension de places sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : Association ALFA3A

N° FINESS : 01 078 592 1

Code statut : 60

N° FINESS : 01 078 573 1

N° SIRET : 775 544 026 00369

Code catégorie : 442

Code discipline : 922

Code clientèle : 827

Code fonctionnement : 11

Code statut : 60

### **Article 6 :**

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent de Lyon, sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03.

### **Article 7 :**

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Ain, le Directeur départemental de la cohésion sociale de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'association et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg en Bresse, le 30 mars 2018

Le Préfet,

Signé : Arnaud COCHET

01\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de l'Ain

01-2018-04-03-001

Liste des chefs de services - DDFIP de l'Ain - 3 avril 2018

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN**  
 11, boulevard Maréchal Leclerc – BP 40423  
 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

**LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE DISPOSANT DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL PRÉVUE PAR LE III DE L'ARTICLE 408  
 DE L'ANNEXE II AU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS**

Situation au 3 avril 2018

Nom - Prénom	Responsables des services
Pascal DELAGOUTTE	Service des impôts des entreprises : Bourg-en-Bresse ...
Marie-Thérèse BONILLO	Service des impôts des particuliers : Bourg-en-Bresse ...
Alice BEAL Patrice BAUDET Claude THIRARD Gérard DELIANCE Agnès BONNAND Brigitte PIETTE	Services des impôts des particuliers et des entreprises : Ambérieu-en-Bugey Bellegarde-sur-Valserine Belley Oyonnax Saint-Laurent-sur-Saône Trévoux ...
Marilyne DUFOUR	Pôle de recouvrement spécialisé de l'Ain ...
Brigitte NOUGUIER André RIETZMANN Sabine PELEY-DUMONT Christian LAMUR (intérim) Patrice PRADIER Alain MOISSON Colette MOREL-PACLET Françoise PERALDI Lionel VIRICEL	Trésoreries : Châtillon-sur-Chalaronne Gex Hauteville-Lompnès Meximieux Miribel Montluel Montrevel-en-Bresse Poncin Pont-d'Ain Thoissey ...
Michel CABRIT (intérim) Michel CABRIT Philippe JOSSERAND	Services de la publicité foncière : Bourg-en-Bresse Nantua Trévoux ...

Nom - Prénom	Responsables des services
Patrick SARRAZIN Corinne MANICACCI Sébastien PONS	Centres des impôts fonciers : Bourg-en-Bresse Nantua Trévoux ...
Éric ROCHER David BISSON	Pôles de contrôle-expertise : Bourg-en-Bresse - Bellegarde Trévoux - Ambérieu ...
Christophe SULPICE	Pôle de contrôle revenus/patrimoine ...
Philippe COMMERCON Guy MONTABRUN Franck MARTIN	1 <sup>ère</sup> brigade départementale de vérifications 2 <sup>ème</sup> brigade départementale de vérifications Brigade de contrôle et de recherche ...

01\_DDT\_Direction départementale des territoires de l'Ain

01-2018-04-09-002

**ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE**  
de la commune de HAUTEVILLE-LOMPNES  
de déclarer en préfecture les déversoirs d'orage DO23,  
DO24, DO26 et DO10 et d'équiper le déversoir d'orage  
DO10 d'un dispositif d'autosurveillance sur  
l'agglomération d'assainissement de  
HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu

**Direction départementale des territoires**

*Service Protection et Gestion de l'Environnement*

*Unité Assainissement*

**ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE**  
**de la commune de HAUTEVILLE-LOMPNES**  
**de déclarer en préfecture les déversoirs d'orage DO23, DO24, DO26 et DO10 et d'équiper le**  
**déversoir d'orage DO10 d'un dispositif d'autosurveillance**  
**sur l'agglomération d'assainissement de HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu**  
(articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement)

**Le Préfet de l'Ain**

Vu la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

Vu la directive cadre sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.171-6, L.171-7, L.171-8, L.214-3 et R.214-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 3 décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Vu le récépissé de déclaration délivré le 11 février 2010 au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement concernant la station de traitement des eaux usées et les déversoirs d'orage de l'agglomération de HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 2010 fixant des prescriptions complémentaires à la station d'épuration et aux déversoirs d'orage de l'agglomération de HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu ;

Vu le courrier de la direction départementale des territoires en date du 9 juin 2017 relatif à la transmission du rapport de contrôle de la conformité 2016 de l'agglomération d'assainissement de HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu en date du 26 mai 2017 ;

Vu le rapport de manquement administratif de la direction départementale des territoires du 5 mars 2018 ;

Vu le courrier de la direction départementale des territoires en date du 6 mars 2018 relatif à la transmission du rapport de manquement du 5 mars 2018 sus-visé, réceptionné par la commune le 7 mars 2018 ;

Vu l'absence d'observation formulée par la commune de HAUTEVILLE-LOMPNES dans le délai imparti ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2017 portant délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de l'Ain ;

Vu la décision du directeur départemental des territoires de l'Ain en date du 27 février 2018 portant subdélégation de signature en matière de compétences générales ;

Considérant que les déversoirs d'orage DO23, DO24 et DO26 du réseau de collecte de l'agglomération d'assainissement de HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu n'ont pas été déclarés au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement ;

Considérant que le flux polluant transitant par le déversoir d'orage DO10 du réseau de collecte de l'agglomération d'assainissement de HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu, déclaré en 2010 a été réévalué de façon substantielle et qu'il convient donc de le déclarer à nouveau au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement ;

Considérant que le flux polluant transitant par le déversoir d'orage DO10 du réseau de collecte de l'agglomération d'assainissement de HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu est supérieur à 120 kg/j de DBO5 et qu'il n'est pas équipé d'un dispositif d'autosurveillance conforme aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 ;

Considérant en conséquence que la commune de HAUTEVILLE-LOMPNES doit mettre en conformité les déversoirs d'orage sus-visés du réseau de collecte de l'agglomération d'assainissement de HAUTEVILLE-LOMPNES – Chef-lieu ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Ain,

## ARRÊTE

### Article 1 :

La commune de HAUTEVILLE-LOMPNES est mise en demeure :

- de déclarer en préfecture les déversoirs d'orage DO23, DO24, DO26 et DO10 au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement **avant le 30 juin 2018** ;
- d'équiper le déversoir d'orage DO10 d'un dispositif d'autosurveillance conforme aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 **avant le 30 avril 2018**.

La police de l'eau (DDT 01) est informée régulièrement de l'état d'avancement de ces actions.

### Article 2 :

En cas de non-respect des dispositions prévues par l'article 1 du présent arrêté, la commune de HAUTEVILLE-LOMPNES est passible des mesures prévues par les articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, ainsi que des sanctions pénales prévues par les articles L.173-1 et L.173-2 du même code.

### Article 3 :

Le présent arrêté est adressé à la commune de HAUTEVILLE-LOMPNES pour affichage pendant une durée minimale de un mois.

Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est adressé à la direction départementale des territoires de l'Ain par le maire.

L'arrêté sera mis à disposition du public, sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain, durant une période d'au moins six mois.

Un extrait du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

### Article 4 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de LYON par le maître d'ouvrage dans un délai de deux mois suivant sa notification et par les tiers dans un délai de un an suivant sa notification dans les conditions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

Dans le même délai de deux mois, le maître d'ouvrage peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

**Article 5 :**

Le directeur départemental des territoires de l'Ain, la sous-préfète de l'arrondissement de Belley, le commandant du groupement de gendarmerie de Bourg-en-Bresse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à Monsieur le Maire de HAUTEVILLE-LOMPNES.

Copie du présent arrêté est transmise pour information :

- à la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- au directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- au chef du service départemental de l'Ain de l'agence française pour la biodiversité.

Fait à Bourg en Bresse, le 9 avril 2018

Le Préfet,  
par délégation du Préfet,  
par subdélégation du directeur départemental des territoires,  
la directrice adjointe

Ninon LÉGÉ

01\_DDT\_Direction départementale des territoires de l'Ain

01-2018-04-06-002

Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination des lieutenants  
de louveterie

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Faune Sauvage, Pêche et Chasse

**ARRÊTÉ**  
**modifiant l'arrêté portant nomination des lieutenants de louveterie**  
**Le préfet de l'Ain**

**Vu** le livre IV titre II du code de l'environnement et notamment ses articles L.427-1 à L.427-7 et R.427-1 à R.427-4 ;

**Vu** l'arrêté ministériel relatif aux lieutenants de louveterie en date du 14 juin 2010 ;

**Vu** la circulaire du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement relative aux lieutenants de louveterie en date du 5 juillet 2011 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2014 portant nomination des lieutenants de louveterie ;

**Vu** l'avis du groupe informel départemental animé par la direction départementale des territoires, composé du président de la fédération départementale des chasseurs, du représentant départemental de l'association des lieutenants de louveterie de France ainsi que du représentant de l'office national de la chasse et de la faune sauvage qui s'est réuni le 14 décembre 2017 ;

**Vu** l'avis de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 13 mars 2018 ;

**Considérant** la nécessité, suite au décès de Monsieur Michel MANISSIER, de nommer un lieutenant de louveterie pour la circonscription 2 B qui regroupe les communes de Ars-sur-Formans, Beauregard, Chaleins, Civrieux, Fareins, Frans, Jassans-Riottier, Lurcy, Massieux, Messimy-sur-Saône, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Euphémie, Saint-Jean-de-Thurigneux, Savigneux, Toussieux, Trévoux et Villeneuve ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires de l'Ain ;

**Arrête**

**Article 1**

L'article 1 de l'arrêté portant nomination des lieutenants de louveterie en date du 4 décembre 2014 est modifié comme suit :

Monsieur Pascal GEOFFRAY, demeurant 151 route de St Jean de Thurigneux 01330 Ambérieux en Dombes, est nommé lieutenant de louveterie de la circonscription 2 B, jusqu'au 31 décembre 2019.

Les autres dispositions de l'arrêté ne sont pas modifiées.

**Article 2**

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification :

- Par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique auprès du ministre.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.

- Par recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69033 LYON.

### **Article 3**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, les sous-préfets de Belley, Gex et Nantua, le directeur départemental de la protection des populations et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée :

- à madame le colonel, commandant du groupement départemental de gendarmerie de l'Ain ;
- à monsieur le directeur départemental de la sécurité publique ;
- à monsieur le président des lieutenants de louveterie ;
- à monsieur le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- à monsieur le chef du service départemental de l'office national des forêts ;
- à monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ain ;
- à monsieur les maires des communes concernées ;
- à madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Bourg en Bresse, le 6 avril 2018  
Le Préfet,

Signé : Arnaud COCHET

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2018-04-04-003

Arrêté fixant des prescriptions relatives à l'étude de  
dangers du barrage de Cize-Bolozon



PREFET DE L'AIN

**ARRÊTÉ préfectoral**  
**fixant des prescriptions relatives à l'étude de dangers**  
**du barrage de Cize-Bolozon sur l'Ain, situé sur les communes de Corveissiat et de Matafelon-Granges**

**Exploitant : EDF – UP Est**

Le Préfet de l'Ain

Vu le code de l'énergie, livre V, notamment ses articles R.521-43 et R.521-46,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L211-3, R214-17, R214-115, R214-116, R214-117 relatifs, en particulier, à la production d'études de dangers,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 03 décembre 2008 concédant à Electricité de France l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Cize-Bolozon sur les communes de Matafelon-Granges, Corveissiat et Samognat dans le département de l'Ain et Coisia et Thoirette dans le département du Jura,

Vu l'arrêté interministériel du 12 juin 2008 définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 fixant des prescriptions relatives au classement du barrage de Cize-Bolozon,

Vu l'étude de dangers du barrage de Cize-Bolozon référencée IH.EDRS.CIZE.G.100.\*.004.A du 21 décembre 2010, transmise par courrier EDF UP Est du 13 janvier 2011,

Vu le compte-rendu de l'examen technique complet du barrage de Cize-Bolozon transmis par courrier d'EDF UP Est le 13 mars 2015,

Vu le rapport de revue de sûreté du barrage de Cize-Bolozon transmis par courrier d'EDF UP Est le 31 août 2015 et présenté le 30 novembre 2015,

Vu le rapport de premier examen de l'étude de dangers établi par la DREAL Rhône-Alpes et daté du 09 octobre 2012,

Vu les éléments complémentaires apportés par EDF UP Est par courrier du 14 mai 2014 en réponse au rapport de premier examen de la DREAL,

Vu l'échéancier prévisionnel de mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques formulées dans le cadre de la revue de sûreté transmis par EDF UP Est par courrier du 12 février 2016 et sa version actualisée transmise par courrier électronique le 28 septembre 2017

1 / 5

Vu le rapport de clôture de l'instruction de l'étude de dangers rédigé par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes du 27 octobre 2017,

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du 8 février 2018,

Considérant que le contenu de l'étude de dangers est adapté à la complexité de l'ouvrage et à l'importance des enjeux pour la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que les résultats des bilans d'état et de fonctionnement des matériels, inclus dans la revue de sûreté 2015 du barrage de Cize-Bolozon, apportent des compléments en matière de description de ces matériels et d'appréciation du niveau de sûreté du barrage et des risques qui lui sont liés,

Considérant l'engagement d'Électricité de France d'intégrer un certain nombre de réponses aux demandes formulées dans le rapport de premier examen du 09 octobre 2012 précité, dans la mise à jour de l'étude de dangers prévue en 2025

Considérant que l'étude de dangers du barrage de Cize-Bolozon, réalisée en 2010, était incomplète et nécessitait la fourniture de documents, notes et analyses complémentaires telles que mentionnées dans le rapport de premier examen du 09 octobre 2012 précité, et cela sans attendre leur prise en compte dans la mise à jour de l'étude de dangers,

Considérant que l'étude de dangers n'a pas identifié de mesures de réductions de risques et que les mesures de non aggravation du niveau de criticité qu'elle propose sont déjà mises en œuvre ;

Considérant qu'EDF s'est engagée à fournir des études complémentaires avant la prochaine mise à jour de l'étude de dangers prévue en 2025 ;

Sur proposition du secrétaire général,

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> : Compléments à apporter à l'étude de dangers**

Électricité de France adressera avant le 30 septembre 2018 au service de contrôle de sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, les documents et précisions suivants :

- 1.1 Inventaire précis des ouvrages hydrauliques situés à l'amont et à l'aval, ainsi que les précisions sur leur prise en compte dans l'analyse des risques ;
- 1.2 Description et l'analyse des risques inhérents au fonctionnement courant de l'aménagement, en particulier concernant le risque aval du barrage ;
- 1.3 Cotation en classes de gravité des conséquences pour chaque événement redouté central (ERC) avec indication de la durée des phénomènes dangereux induits par chacun d'eux, et la mise à jour de la matrice de criticité concluant l'étude de dangers. Il est notamment demandé à ce que les hydrogrammes engendrés par chaque ERC soient clairement affichés, en particulier l'estimation des volumes d'eau libérés, des débits, de la cinétique d'ouverture et de la durée de chaque ERC.

### **Article 2 : Etudes complémentaires:**

- 2.1 Amélioration des connaissances géologiques de la falaise en rive gauche de la retenue et du barrage avec une échéance 31 décembre 2018 ;
- 2.2 Note complémentaire à l'étude de stabilité actuelle intégrant notamment la sollicitation au séisme des superstructures du barrage avec une échéance 31 décembre 2018.

### **Article 3 : Mise à jour de l'étude de dangers**

Lors de la mise à jour de l'étude de dangers du barrage de Cize-Bolozon dont l'échéance est fixée dans l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 susvisé relatif au classement du barrage, Électricité de France prendra en compte les demandes suivantes :

- 3.1 : Il est demandé que la zone d'étude soit identifiée par une carte ;
- 3.2 : des schémas et plans de l'ouvrage (génie civil, vantellerie, chaînes cinématiques, etc...) seront intégrés au chapitre 3 de présentation de l'ouvrage ;
- 3.3 : L'étude de dangers sera complétée pour décrire l'environnement de l'ouvrage en portant une appréciation quantitative (volumes des capacités d'hébergement touristique potentiellement impactés) et qualitative (importance des voies de communication notamment les ponts franchissant l'Ain) ;
- 3.4 : Il conviendra de mieux évaluer les impacts du gel de la neige, du vent et de la foudre sur l'alimentation électrique, les télécommunications ou les conditions d'accès ;
- 3.5 : En tenant compte des évolutions réglementaires en cours, il conviendra de déterminer au moins de façon sommaire, la crue ou le débit entrant conduisant à l'atteinte d'une cote susceptible de mettre l'ouvrage en danger, c'est-à-dire la cote au-delà de laquelle l'ouvrage est susceptible de rompre. Il conviendra d'indiquer alors clairement si celle-ci est obtenue par le calcul ou par une approche forfaitaire ;
- 3.6 : En tenant compte des évolutions réglementaires en cours, des éléments de justification relatifs au risque sismique devront être produits, en particulier l'aléa sismique devrait être retenu dans l'analyse des risques vis-à-vis de la rupture ou de la défaillance des vannes Stoney ;

- 3.7 : Il conviendra d'améliorer le retour d'expérience sur des ouvrages de même typologie que le barrage de Cize-Bolozon (évacuateur de crues de type vannes Stoney, les composants du contrôle commande ou des équipements hydromécaniques, les sources d'alimentation, les modes d'organisation, les caractéristiques de la retenue...) ;
- 3.8 : Il convient d'évoquer, même s'ils sont mineurs, les défauts possibles et la sensibilité à certaines défaillances des vannes du barrage de Cize-Bolozon ; il conviendra de mettre en cohérence les événements initiateurs retenus dans l'analyse préliminaire avec ceux retenus dans l'analyse détaillée ;
- 3.9 : Il conviendra de procéder à une analyse plus fine de certains événements initiateurs tels que "défaillance de la chaîne cinématique" ou "défaillance du contrôle commande" qui apparaissent dans plusieurs arbres de défaillance ;
- 3.10 : L'ERC1 sera étudié en prenant en compte les points suivants : sensibilité intrinsèque de la partie mur barrage, sensibilité au séisme des piles de l'ouvrage mobile, efficacité des barrières de sécurité notamment la surveillance par le centre de conduite hydraulique ;
- 3.11 : Il conviendra de déterminer pour chaque scénario l'ordre de grandeur du nombre de personnes susceptibles d'être exposées ;
- 3.12 : Il conviendra de mettre en cohérence l'onde de submersion liée à la rupture du barrage Cize-Bolozon (conduisant à la rupture du barrage d'Allement) avec celle de la rupture du barrage d'Allement seul.
- 3.13 : Mettre en place une surveillance de l'évolution sédimentaire de la retenue ainsi que le suivi de la morphologie du lit sur quelques dizaines de mètres à l'aval des ouvrages visant à détecter d'éventuels phénomènes d'érosion à périodicité décennale lors de l'ETC dans un premier temps ;
- 3.14 : Evaluer la dépendance (niveau de confiance) de la barrière vidange de la retenue vis-à-vis de certains événements initiateurs (notamment la non-ouverture de vanne en cas de séisme) ;

#### **Article 4 : Préconisations issues de la revue de sûreté**

Électricité de France mettra en œuvre les préconisations suivantes de la revue de sûreté suivant l'échéancier ci-dessous :

- 4.1: Etudier l'incidence d'une sollicitation sismique sur les matériels électromécaniques situés sur les superstructures en prenant en compte les premières réflexions et avancées dans ce domaine – échéance 31 décembre 2023 ;
- 4.2: Vérifier les caractéristiques mécaniques des chaînes Galle des vannes doubles – échéance 30 avril 2018 ;
- 4.3: Expertiser (paliers de guidage, conditions d'ouverture) et fiabiliser le fonctionnement automatique de la vanne segment (comportant notamment la réduction du taux d'immersion, le traitement de la corrosion sur les cornières montées dos à dos et le traitement du problème de contact entre le bras du flotteur rive droite et le génie civil, la vérification de la possibilité d'ouverture complète de la vanne et la mise en place des butées pour éviter la surcourse) – échéance 30 avril 2018 pour la note de faisabilité et 31 décembre 2020 pour la réalisation ;
- 4.4: Expertiser la vannette de forçage de la vanne segment automatique - échéance 31 décembre 2021 ;
- 4.5: Vérifier les niveaux de calage des poires et du sélecteur – échéance 31 décembre 2018 ;
- 4.6: Nettoyer les faces aval des vannes Stoney - échéance 31 décembre 2022
- 4.7: Supprimer le mode commun d'alimentation des deux systèmes de diffusion de l'alarme - échéance 31 décembre 2025
- 4.8: Réaliser un essai annuel de descente gravitaire des vannes Stoney supérieures – échéance 30 avril 2018

- 4.9: Identifier les risques de chute de blocs et étudier l'utilité d'un plan d'actions permettant de s'en prémunir – échéance 31 décembre 2018
- 4.10: Compte tenu du risque d'endommagement de l'ouvrage en cas de vidange rapide, démontrer, notamment à l'aide d'études et des historiques des dernières vidanges, que l'exploitant dispose explicitement des conditions limites d'exploitation à ne pas dépasser pour conduire une vidange sans endommager l'ouvrage. – échéance 31 décembre 2019 ;
- 4.11: En lien avec le point 4.10, étudier la pertinence d'un renforcement de la surveillance des remblais en rive gauche – échéance 31 décembre 2019.

#### **Article 5 : Droit des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 6 : Notification et publication**

Le présent arrêté sera notifié à EDF – Unité de Production EST – 54, avenue Robert Schuman 68050 Mulhouse Cedex

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Une copie de l'autorisation sera tenue également à disposition du public dans les locaux de la préfecture de l'Ain et de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL, Service de prévention des risques naturels et hydrauliques, pôle ouvrages hydrauliques, à Clermont-Ferrand).

#### **Article 7 : Voies et délais de recours**

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré à la juridiction administrative territorialement compétente (Tribunal Administratif de Lyon) conformément aux articles R.421-1 et R.421-2 du code de justice administrative.

#### **Article 8 : Exécution**

- le secrétaire général de la préfecture de l'Ain,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bourg en Bresse, le 4 avril 2018

le Préfet de l'Ain  
signé : Arnaud COCHET

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2018-04-10-002

Arrêté portant cessibilité de terrains situés sur la commune  
de Ferney Voltaire



PREFET DE L'AIN

PREFECTURE DE L'AIN  
DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DE  
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME  
ET DES INSTALLATIONS CLASSEES

Réf.

### Arrêté

**portant cessibilité de terrains situés sur la commune de Ferney Voltaire nécessaires au projet d'aménagement de la Z.A.C. « Ferney-Genève Innovation ».**

### Le préfet de l'Ain

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 déclarant d'utilité publique au profit de la communauté de communes du Pays de Gex ou de son concessionnaire, la société publique locale (S.P.L.) Territoire d'Innovation, le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la Z.A.C. « Ferney-Genève Innovation » sur la commune de Ferney-Voltaire et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Ferney-Voltaire ;

Vu la délibération en date du 23 février 2017 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Gex approuve le dossier d'enquête parcellaire et autorise la Société Publique Locale Territoire d'Innovation à demander l'ouverture d'une enquête parcellaire nécessaire au projet d'aménagement de la Z.A.C. « Ferney-Genève Innovation » ;

Vu la concession d'aménagement de la Z.A.C. « Ferney-Genève Innovation » passée entre la communauté de communes du Pays de Gex et la S.P.L. Territoire d'Innovation, approuvée le 30 janvier 2014 ;

Vu les dossiers établis à l'appui de la demande d'enquête parcellaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2017 ordonnant sur la commune de Ferney-Voltaire, l'ouverture d'une enquête parcellaire de l'opération ci-dessus mentionnée, pendant une période de 22 jours consécutifs du 19 juin 2017 au 10 juillet 2017 inclus ;

Vu les numéros des journaux « Le Pays Gessien » et « La Voix de l'Ain » en date des 22 et 23 juin 2017, contenant l'insertion de l'avis d'enquête ;

Vu les lettres de notifications individuelles adressées aux propriétaires en courriers recommandés avec accusés de réception les avisant du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de Ferney-Voltaire et affichées en mairie pour les successions non réglées ou les propriétaires inconnus, ou signifiées par voie d'huissier pour les propriétaires domiciliés à l'étranger ;

Vu les registres d'enquête parcellaire contenant les observations du public ;

.../...

Vu le procès-verbal des opérations du commissaire-enquêteur en date du 10 août 2017 ;

Vu le courrier de la S.P.L. Territoire d'Innovation en date du 10 avril 2018 sollicitant le prononcé de la cessibilité des terrains nécessaires au projet ;

Considérant qu'à défaut d'accord amiable avec les propriétaires il convient de prononcer la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet ;

Considérant que les préjudices qui seront causés à la suite de cette expropriation donneront lieu au versement d'indemnités fixées dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**- ARRETE -**

---

Article 1er : Sont et demeurent déclarés cessibles immédiatement pour cause d'utilité publique, au profit de la Société Publique Locale (S.P.L.) Territoire d'Innovation, conformément aux plan et états parcellaires joints au dossier, les terrains désignés aux tableaux ci-après, sis sur la commune de Ferney-Voltaire et qui sont nécessaires à la réalisation du projet.

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
1	<b>M. POULIN Olivier Claude Félix (Indivision)</b> Divorcé de Mme TONELLA Michela Marié en secondes noces avec Mme MARCUARD Cristina Alicia Né le 11/11/1949 à PARIS 9 <sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (75) Demeurant : Route de Villard 2 1832 CHAMBY (SUISSE) Profession : Retraité	Ferney-Voltaire	A n°228	TRES LA GRANGE	T	205 m <sup>2</sup>	A n°228	205 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°256	PRE DE LA CORNE	T	196 m <sup>2</sup>	A n°256	196 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°257	PRE DE LA CORNE	T	175 m <sup>2</sup>	A n°257	175 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AO n°60	PAIMBOEUF	Tai	3 193 m <sup>2</sup>	AO n°60	3 193 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AO n°129	PAIMBOEUF	T	2 209 m <sup>2</sup>	AO n°129	2 209 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AO n°136	PAIMBOEUF	P	32 m <sup>2</sup>	AO n°136	32 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AO n°137	PAIMBOEUF	P	901 m <sup>2</sup>	AO n°137	901 m <sup>2</sup>		
<b>Mme POULIN Lorraine-Yorick Béatrix (Indivision)</b> Veuve M. MC GILCHRIST François André Ravelon Née le 17/09/1946 à PARIS 9 <sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (75009) Demeurant : 13 Résidence Rousseau 67 Chemin des Bergeronnettes 01280 PREVESSIN-MOËNS Profession : Retraité										
	<u>Origine de propriété:</u> Attestation après décès du 01/08/2006, établie le 26/06/2007, publiée le 30/07/2007 volume 2007P6580 Partage du 06/05/2010, publié le 20/05/2010 volume 2010P3901									

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
2	<b>M. SOUTHAM Michael Cargill (Indivision)</b> Divorcé de Mme LINGJAERDE Anne Né le 29/02/1956 à OTTAWA (CANADA) Demeurant : 24 Rue de Candolle 1205 GENEVE (SUISSE) Profession : Homme d'affaires  <b>M. SOUTHAM Peter Lambert David (Indivision)</b> Veuf de Mme CLEMENT Nicole Marie Né le 23/02/1943 à CATERAM (Royaume-Uni) Demeurant : CP 2671 550 Hovey Street NORTH HATLEY QUEBEC JOB ZCO (CANADA) Profession : Professeur d'Université  <b>M. SOUTHAM Abdul Kareem Hamilton (Indivision)</b> Epoux Mme MOHAMMED Malisa Ysaim Né le 12/06/1947 à OTTAWA (CANADA) Demeurant : 2690 Stone Crescent OTTAWA ONTARIO K2H 6Z1 (CANADA) Profession : Artiste	Ferney-Voltaire	A n°238	TRES LA GRANGE	T	40 m <sup>2</sup>	A n°238	40 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°263	TRES LA GRANGE	P	114 m <sup>2</sup>	A n°263	114 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°264	TRES LA GRANGE	P	1 642 m <sup>2</sup>	A n°264	1 642 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°265	TRES LA GRANGE	S	69 m <sup>2</sup>	A n°265	69 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°266	TRES LA GRANGE	S	315 m <sup>2</sup>	A n°266	315 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°267	TRES LA GRANGE	T	85 m <sup>2</sup>	A n°267	85 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°325	TRES LA GRANGE	T	196 m <sup>2</sup>	A n°325	196 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°327	TRES LA GRANGE	T	30 015 m <sup>2</sup>	A n°327	30 015 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AO n°67	PAIMBOEUF	P	863 m <sup>2</sup>	AO n°209	243 m <sup>2</sup>	AO n°210	620 m <sup>2</sup>
		Ferney-Voltaire	AO n°78	PAIMBOEUF	P	880 m <sup>2</sup>	AO n°78	880 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AO n°155	PAIMBOEUF	P	3 093 m <sup>2</sup>	AO n°155	3 093 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AO n°164	PAIMBOEUF	P	674 m <sup>2</sup>	AO n°164	674 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AO n°167	PAIMBOEUF	P	13 443 m <sup>2</sup>	AO n°167	13 443 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AO n°169	PAIMBOEUF	P	15 097 m <sup>2</sup>	AO n°169	15 097 m <sup>2</sup>		
Ferney-Voltaire	AO n°171	PAIMBOEUF	P	334 m <sup>2</sup>	AO n°171	334 m <sup>2</sup>				
Ferney-Voltaire	AO n°175	DE MEYRIN	S	824 m <sup>2</sup>	AO n°175	824 m <sup>2</sup>				

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 2

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral
2	<p>Mme SOUTHAM Jennifer Arielle Katherine (Indivision)            Divorcée de M. PESMATZOGLOU            Née le 31/01/1952 à STOCKHOLM (SUEDE)            Demeurant : 6759 Rue Saint Urbain            MONTREAL QUEBEC H2S 3H2 (CANADA)            Profession : Sans profession</p> <p><u>Origine de propriété :</u>            Attestation après décès du 20/07/1998, établie le 06/09/2000,            publiée le 26/10/2000 volume 2000P8051</p>								

151

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
3	<b>FINANCIERE FERNEY</b> Société par Actions Simplifiée Gérée par M. ROSSI Elviano, Président SIREN : 484 530 936 Domiciliée : 18 Avenue Marcel Anthonioz 01220 DIVONNE-LES-BAINS <u>Origine de propriété :</u> Parcelles A 260, A 324, A 326, A 354, A 357, A 358, A 364 et A 365 : Acquisition du 02/11/2005, publiée le 19/12/2005, volume 2005P11322 Parcelles A 204, A 230, A 232, A 273, A 278, A 359, A 362, A 363 et A 366 : Acquisition du 04/10/2013, publiée le 30/10/2013, volume 2013P8649 Parcelles A 210, A 235, A 236, A 286, A 355, A 356, A 360 et A 361 : Donation du 07/11/2013, publiée le 06/01/2014, volume 2014P43	Ferney-Voltaire	A n°204	PRE DE LA CORNE	T	2 780 m <sup>2</sup>	A n°204	2 780 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°210	PRE DE LA CORNE	Tai	290 m <sup>2</sup>	A n°210	290 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°230	PRE DE LA CORNE	T	75 m <sup>2</sup>	A n°230	75 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°232	PRE DE LA CORNE	T	298 m <sup>2</sup>	A n°232	298 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°235	PRE DE LA CORNE	T	140 m <sup>2</sup>	A n°235	140 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°236	PRE DE LA CORNE	B	70 m <sup>2</sup>	A n°236	70 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°260	PRE DE LA CORNE	T	195 m <sup>2</sup>	A n°260	195 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°273	TRES LA GRANGE	P	20 071 m <sup>2</sup>	A n°273	20 071 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°278	TRES LA GRANGE	Tai	6 403 m <sup>2</sup>	A n°278	6 403 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°283	PRE DE LA CORNE	P	212 m <sup>2</sup>	A n°283	212 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°324	TRES LA GRANGE	T	157 m <sup>2</sup>	A n°324	157 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°326	TRES LA GRANGE	T	9 774 m <sup>2</sup>	A n°326	9 774 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°354	PRE DE LA CORNE	T	428 m <sup>2</sup>	A n°354	428 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°355	PRE DE LA CORNE	T	20 m <sup>2</sup>	A n°355	20 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°356	PRE DE LA CORNE	T	10 978 m <sup>2</sup>	A n°356	10 978 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	A n°357	PRE DE LA CORNE	T	25 670 m <sup>2</sup>	A n°357	25 670 m <sup>2</sup>		
Ferney-Voltaire	A n°358	PRE DE LA CORNE	P	5 287 m <sup>2</sup>	A n°358	5 287 m <sup>2</sup>				
Ferney-Voltaire	A n°359	PRE DE LA CORNE	P	24 576 m <sup>2</sup>	A n°359	24 576 m <sup>2</sup>				
Ferney-Voltaire	A n°360	PRE DE LA CORNE	P	18 245 m <sup>2</sup>	A n°360	18 245 m <sup>2</sup>				
Ferney-Voltaire	A n°361	PRE DE LA CORNE	S	60 m <sup>2</sup>	A n°361	60 m <sup>2</sup>				
Ferney-Voltaire	A n°362	PRE DE LA CORNE	S	22 m <sup>2</sup>	A n°362	22 m <sup>2</sup>				
Ferney-Voltaire	A n°363	TRES LA GRANGE	Tai	3 588 m <sup>2</sup>	A n°363	3 588 m <sup>2</sup>				
Ferney-Voltaire	A n°364	TRES LA GRANGE	Tai	1 862 m <sup>2</sup>	A n°364	1 862 m <sup>2</sup>				
Ferney-Voltaire	A n°365	TRES LA GRANGE	T	7 407 m <sup>2</sup>	A n°365	7 407 m <sup>2</sup>				
Ferney-Voltaire	A n°366	TRES LA GRANGE	T	10 754 m <sup>2</sup>	A n°366	10 754 m <sup>2</sup>				

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral
4	Investissements Fonciers et Participation I.F.P. Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Gérée par M. ROSSI Elviano, Gérant SIREN : 421 294 786 Domiciliée : 18 Avenue Marcel Anthonioz Résidence Jean-Jacques Rousseau 01220 DIVONNE-LES-BAINS  <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 22/03/2001, publiée le 19/04/2001, volume 2001P3259 Vente et divisions du 24/01/2003, publiées le 17/03/2003 volume 2003P2384 : parcelle A 347 issue de la division de la parcelle A 254 en A 346 et A 347 - parcelle A 349 issue de la division de la parcelle A 255 en A 348 et A 349	Ferney-Voltaire	A n°347	PRE DE LA CORNE	P	4 840 m <sup>2</sup>	A n°347	4 840 m <sup>2</sup>	
		Ferney-Voltaire	A n°349	PRE DE LA CORNE	P	265 m <sup>2</sup>	A n°349	265 m <sup>2</sup>	

PS; pré sol TA: terrain agrément P; pré S; sol J : jardin TB; terrain à bâtir TAS; terrain agrément sol L; landes Tai; taillis B:B bois Pvi; pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )	
5	<b>SCI DE LA BRUNETTE</b> Gérée par SOCIETE D'EXPLOITATION PROVENCIA et par DUPARC ET GESLIN SIREN : 317 747 889 Domiciliée : 1 Rue de la Vénétie 74940 ANNECY-LE-VIEUX  <u>Origine de propriété:</u> <u>Parcelles AN 4, AN 134 et AN 135 :</u> Acquisition du 04/03/1980, publiée le 11/03/1980, volume 4618  <u>Parcelles AN 234 et AN 261 :</u> Acquisition du 01/12/1998, publiée le 03/03/1999, volume 1999P1639  <u>Parcelle AN 235 :</u> Acquisition du 03/09/1999, publiée le 08/10/1999, volume 1999P7564	Ferney-Voltaire	AN n°4	LA POTERIE	L	571 m <sup>2</sup>	AN n°4	571 m <sup>2</sup>			
		Ferney-Voltaire	AN n°134	LA POTERIE	P et S	23 351 m <sup>2</sup>	AN n°308	328 m <sup>2</sup>		AN n°307	23 023 m <sup>2</sup>
		Ferney-Voltaire	AN n°135	LA POTERIE	P et S	2 590 m <sup>2</sup>	AN n°135	AN n°135	2 590 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AN n°234	LA POTERIE	S	555 m <sup>2</sup>	AN n°234	AN n°234	555 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AN n°235	LA POTERIE	S	417 m <sup>2</sup>	AN n°235	AN n°235	417 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AN n°261	LA POTERIE	S	442 m <sup>2</sup>	AN n°261	AN n°261	442 m <sup>2</sup>		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J: jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral
6	<b>Mme MATHIEU Claudia Jeanne (Usufruit)</b> Veuve M. PECHE Roger Maurice Née le 04/08/1914 à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42) Demeurant : 10 Chemin de la Brunette 01210 FERNEY-VOLTAIRE Profession : Retraitée	Ferney-Voltaire	AN n°8	LA POTERIE	J et S	600 m²	AN n°8	600 m²	
		Ferney-Voltaire	AN n°9	DE LA BRUNETTE	S	414 m²	AN n°9	414 m²	
	<b>M. PECHE Daniel Pierre Maurice (Nue-propriété)</b> Divorcé de Mme TORNY Monique Marié en secondes noces avec Mme MEISTER Anne Claudine Né le 10/11/1952 à FERNEY-VOLTAIRE (01) Demeurant : 10 Chemin de la Brunette 01210 FERNEY-VOLTAIRE Profession : Technicien installation climatisation								
	<u>Origine de propriété:</u> Acquisition du 27/06/1961, publiée le 19/08/1961, volume 1933 n°52 Acquisition du 10/06/1966, publiée le 14/04/1967, volume 2381 n°49 Attestation après décès du 19/04/1992, établie le 26/08/1992, publiée le 22/09/1992 volume 1992P6762								

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
7	<b>SCIDU NANT</b> Gérée par M. DUNAND Georges Marc SIREN : 423 036 540 Domiciliée : 55 Rue de Genève 01210 FERNEY-VOLTAIRE  <u>Origine de propriété :</u> <u>Parcelles AN 20, AN 113 et AN 258 :</u> Acquisition du 25/06/1999, publiée le 04/08/1999, volume 1999P5779  <u>Parcelle AN 108 :</u> Apport en société le 25/06/1999, publié le 10/08/1999 volume 1999P5911  <u>Parcelle AN 241 :</u> Acquisition du 20/07/2000, publiée le 11/09/2000, volume 2000P6675  <u>Parcelle AN 259 :</u> Acquisition du 25/09/2013, publiée le 03/10/2013, volume 2013P7826	Ferney-Voltaire	AN n°20	LA POTERIE	L	191 m <sup>2</sup>	AN n°20	191 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AN n°108	DE GENEVE	S	706 m <sup>2</sup>	AN n°108	706 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AN n°113	DE GENEVE	T	410 m <sup>2</sup>	AN n°113	410 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AN n°241	DE LA BRUNETTE	S	6 605 m <sup>2</sup>	AN n°241	6 605 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AN n°258	LA POTERIE	S	7 277 m <sup>2</sup>	AN n°258	7 277 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AN n°259	DE GENEVE	S	125 m <sup>2</sup>	AN n°259	125 m <sup>2</sup>		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral
8	<p><b>Copropriété LES ATHEINIENS</b> Domiciliée : 1 Chemin du Mont-Blanc 01210 FERNEY-VOLTAIRE</p> <p>Représentée par LES DAMIERS DE FERNEY (AGENCE DES DAMIERS) Syndic Géré par M. CADIOU Yann Domicilié : 1 Chemin du Nant 01210 FERNEY-VOLTAIRE</p> <p><u>Origine de propriété:</u> Acquisition du 23/06/1984, publiée les 18/07/1984 et 26/09/1984, volume 5626 n°1 Etat de division et règlement de copropriété établis le 17/19/1986, publiés le 23/10/1986 volume 6163 n°1</p>	Ferney-Voltaire	AN n°21	DU NANT	S	1 299 m <sup>2</sup>	AN n°21	1 299 m <sup>2</sup>	

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 8.1

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° de lot	Tantièmes	Nature
8.1	M. TAYEH Mazen Célibataire Né le 27/05/1955 au ROYAUME DU YEMEN Demeurant : 1 chemin du Nant 01210 FERNEY-VOLTAIRE Profession : Retraité  <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 18/11/2009, publiée le 15/01/2010 volume 2010P382	Ferney-Voltaire	AN n°21	DU NANT	S	1 299 m <sup>2</sup>	1 4 7	14/547° 3/547° 161/547°	Garage 1 Cellier 4 Appartement n°1

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° de lot	Tantièmes	Nature
8.2	<p><b>Mme ZAPRZALA Julia</b> Célibataire Née le 08/12/1954 au ROYAUME-UNI Demeurant : 39 Bryanstone avenue Guildford Surrey GU2 6UW United Kingdom Profession : Retraitée</p> <p><u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 14/08/1987, publiée le 06/10/1987 volume 6425 n°28</p>	Ferney-Voltaire	AN n°21	DU NANT	S	1 299 m <sup>2</sup>	2 3 9	14/547° 3/547° 96/547°	Garage 2 Cellier 3 Appartement n°3

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° de lot	Tantièmes	Nature
8.3	<p>SCI RESIDENCE APOLLON S/C de M. Krikor TAKVORIAN, co-gérant Siège social : 7 chemin de Colovrex 01210 FERNEY-VOLTAIRE N° SIREN : 378 100 119</p> <p>Origine de propriété: Acquisition du 23/06/1984, publiée les 18/07/1984 et 26/09/1984, volume 5626 n°1 Changement de régime matrimonial du 30/06/2000, publié le 10/08/2000 volume 2000P 6043 Augmentation de capital par suite d'un apport immobilier du 30/10/2001, publiée le 22/11/2001 volume 2001P 9424</p>	Ferney-Voltaire	AN n°21	DU NANT	S	1 299 m²	5 6	14/547° 100/547°	Studio 5 Local professionnel

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 8.4

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° de lot	Tantièmes	Nature
8.4	<p>Mme FADL MOHAMED Huda            Epouse M. MOHAMED SALIH Abdel Wahid            Née le 01/01/1970 à KHARTOUM (SOUDAN)            Demeurant : 11 rue Croix du Levant            1220 LES AVANCHET - SUISSE            Profession inconnue</p> <p><u>Origine de propriété :</u>            Acquisition du 17/06/2016, publiée le 30/06/2016 volume 2016P 4808</p>	Ferney-Voltaire	AN n°21	DU NANT	S	1 299 m <sup>2</sup>	8	46/547°	Appartement n°2

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
10	<p><i>Succession non réglée, selon l'article 82 du décret du 14/10/1955 du Code Civil, de :</i></p> <p><b>M. KNECHT Georges Louis</b> Né le 08/07/1906 à GENEVE (SUISSE) Décédé le 22/02/1982 en SUISSE</p> <p><i>représentée par les héritiers présumés, les indivisaires mentionnés ci-après et tous autres ayants droit éventuels :</i></p> <p>- <b>M. KNECHT Fernand William</b> Veuf Mme BARBEY Marianne Né le 14/07/1939 à BELLEVUE (SUISSE) Demeurant : 10 chemin du Colard 1293 BELLEVUE (SUISSE) Profession : Retraité</p> <p>- <b>Mme KNECHT Myriam Elisa Georgette</b> Veuve M. ZARRI Michel Née le 10/09/1940 à BELLEVUE (SUISSE) Demeurant : 17 Avenue Vibert 1227 CAROUGE (SUISSE) Profession : Retraitée</p> <p>- <b>M. KNECHT Michel André</b> Epoux Mme SCHNEIDER Christiane Né le 31/03/1942 à BELLEVUE (SUISSE) Demeurant : 8 chemin du Colard 1293 BELLEVUE (SUISSE) Profession : Retraité</p>	Ferney-Voltaire	AN n°38	SUR GROSSE	P	5 935 m <sup>2</sup>	AN n°38	5 935 m <sup>2</sup>		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J: jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 12

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
12	<b>STARS HOTEL</b> Société à Responsabilité limitée Géré par M. SEBESTENY-KING Andrea, Gérant SIREN : 389 205 592 Domicilié : 11 Rue Tronchet 75008 PARIS  <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 08/06/2001, publiée le 18/06/2001, volume 2001P4868	Ferney-Voltaire	AN n°70	DE COLOVREX	S	1 786 m <sup>2</sup>	AN n°70	1 786 m <sup>2</sup>		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral
13	<p>Propriétaire inconnu selon l'article 82 du décret du 14/10/1955</p> <p>du Code Civil</p> <p><u>Origine de propriété :</u> Origine antérieure au 01/01/1956, selon l'article 36 du décret du 14/10/1955</p>	Ferney-Voltaire	AN n°107	LA POTERIE	L	90 m²	AN n°107	90 m²	

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TPA: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 14

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral
14	<b>GARAGE DUNAND</b> Société Anonyme à Responsabilité Limitée SIREN : 769 200 924 Domicilié : 51-55 Rue de Genève 01210 FERNEY-VOLTAIRE  <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 04/07/1970, publiée le 12/08/1970, volume 2778 n°24 Procès-verbal du cadastre de Nantua du 25/02/1972, publié le 28/02/1972 volume 2989 n°18 : changement dans le numérotage - AN 19 remplacée par AN 109, AN 110 et AN 113	Ferney-Voltaire	AN n°109	LA POTERIE	T	40 m²	AN n°109	40 m²	

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 15

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral
15	<p>M. DECOTTE Alex Maurice Franc            Divorcé de Mme NAGLE Linda Anne Mary            Marié en secondes noces avec Mme NENCIU Rodica-Mariana            Né le 27/11/1944 à LA-TRONCHE (38)            Demeurant : 25 avenue Sainte Cécile            1217 MEYRIN (SUISSE)            Profession : Retraité</p> <p><u>Origine de propriété:</u>            Attestation après décès du 30/12/1973, établie le 08/10/1974,            publiée le 14/10/1974 volume 3509 n°5</p>	Ferney-Voltaire	AN n°132	SUR GROSSE	S	1 848 m <sup>2</sup>	AN n°293	AN n°294	1 588 m <sup>2</sup>

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)
16	<p><b>M. AL ASSAD Soumar (Indivision)</b> Né le 08/02/1972 à KERDAHA (SYRIE) Demeurant : 100 Avenue du Président Kennedy 75016 PARIS Profession inconnue</p> <p><b>M. AL ASSAD Siwar (Indivision)</b> Né le 29/04/1975 à DAMAS (SYRIE) Demeurant : 38 Avenue Foch 75016 PARIS Profession inconnue</p> <p><b>M. AL ASSAD Ribal (Indivision)</b> Né le 04/06/1975 à DAMAS (SYRIE) Demeurant : AFAMIA LATTAQUIE (SYRIE) Profession inconnue</p> <p><b>M. AL ASSAD Mohammad Ali (Indivision)</b> Né le 07/09/1979 à KERDAHA (SYRIE) Demeurant : 38 Avenue Foch 75016 PARIS Profession inconnue</p> <p><b>M. AL ASSAD Mohammad Rifaat (Indivision)</b> Né le 22/08/1996 à NEUILLY-SUR-SEINE (92) Demeurant : AFAMIA LATTAQUIE (SYRIE) Profession inconnue</p>	Ferney-Voltaire	AN n°159	LA POTERIE	TB	5 382 m²	AN n°159	5 382 m²		

Origine de propriété :  
Acquisition du 26/09/1998, publiée le 29/10/1998, volume 1998P8107

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J: jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne



## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)
19	<p>M. THIOLLAY Gérard Joseph            Epoux Mme EGGER Maya            Né le 21/07/1959 à HAMBOURG (ALLEMAGNE)            Demeurant : 3 Chemin des Cheneveres            1902 EVIONNAZ (SUISSE)            Profession inconnue</p> <p><u>Origine de propriété :</u>            Attestation après décès du 30/10/1987, établie le 04/05/1990, publiée le 20/06/1990, volume 1990P4954            Usufruit de M. THIOLLAY Henri né le 20/01/1925 éteint suite à son décès le 15/08/1989            Divisions le 04/05/1990, publiées le 20/06/1990, volume 1990P4955 : AN 168 divisé en AN 197 et AN 198 - AN 169 divisé en AN 195 et AN 196            Partage après décès du 15/08/1989, établi le 04/05/1990, publié le 20/06/1990, volume 1990P4955</p>	Ferney-Voltaire	AN n°196	LA POTERIE	S	352 m²	AN n°196	352 m²		
		Ferney-Voltaire	AN n°197	LA POTERIE	T	61 m²	AN n°197	61 m²		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
20	<b>MEDIAN</b> Société à Responsabilité Limitée Gérée par M. SEBESTENY-KING Andrea, Gérant SIREN : 384 636 643 Domiciliée : 11 Rue Tronchet 75008 PARIS  <u>Origine de propriété:</u> Apport-fusion le 05/10/1994, publié le 23/01/1995 volume 1995P646	Ferney-Voltaire	AN n°214	DE COLOVREX	T et S	2 251 m <sup>2</sup>	AN n°304	500 m <sup>2</sup>	AN n°303	1 751 m <sup>2</sup>
		Ferney-Voltaire	AN n°215	SUR GROSSE	T	728 m <sup>2</sup>	AN n°306	50 m <sup>2</sup>	AN n°305	678 m <sup>2</sup>

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
21	<b>SCI VILLANCY FERNEY</b> Gérée par SARL FINANCIERE DL, elle-même gérée par M. ERCEAU Gabriel SIREN : 403 309 586 Domiciliée : 22 Rue Louis de Cossé Brissac 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 22/06/2006, publiée le 20/07/2006, volume 2006P6496	Ferney-Voltaire	AN n°216	SUR GROSSE	TB	1 555 m <sup>2</sup>	AN n°298	80 m <sup>2</sup>	AN n°297	1 475 m <sup>2</sup>
		Ferney-Voltaire	AN n°221	SUR GROSSE	S	244 m <sup>2</sup>	AN n°300	85 m <sup>2</sup>	AN n°299	159 m <sup>2</sup>
		Ferney-Voltaire	AN n°256	DE COLOVREX	S	1 194 m <sup>2</sup>	AN n°302	225 m <sup>2</sup>	AN n°301	969 m <sup>2</sup>

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)
22	<p>Syndicat des copropriétaires de l'immeuble L'OREE DE FRANCE AN217</p> <p>Domicilié : 49 rue de Genève 01210 FERNEY-VOLTAIRE</p> <p>Représenté par l'agence SOCIETE DE GESTION ET DE REGIE DU LEMAN Syndic Géré par M. GUJNOT Jean-Luc Domicilié : 4 &amp; 11. rue de Versoix 01210 FERNEY-VOLTAIRE</p> <p><u>Origine de propriété:</u> Etat de division et règlement de copropriété établis le 23/11/1970, publiés le 18/01/1971 volume 2834 n°1 et 2 Procès-verbal du cadastre de Nantua n°530 du 16/05/1994, publié le 17/05/1994 volume 1994P3489 : parcelles AN 96, AN 97, AN 98 et AN 99 réunies en AN 217</p>	Ferney-Voltaire	AN n°217	DE GENEVE	S	3 987 m²	AN n°310 AN n°311	282 m² 12 m²	AN n°309	3 693 m²

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral
23	<b>SCI DOLPHIN INVEST</b> Gérée et représentée par M. MAISSA Michel SIREN : 411 311 970 Domiciliée : Chemin de Colovrex Buroparc de l'Aéroport 01210 FERNEY-VOLTAIRE  <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 07/03/1997, publiée le 27/03/1997, volume 1997P2450	Ferney-Voltaire	AN n°220	SUR GROSSE	S	1 633 m <sup>2</sup>	AN n°312	AN n°313	1 578 m <sup>2</sup>

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 25

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
25	Association Eglise Evangélique de Crossroads SIREN : 344 289 525 Représentée par Mme GACHUIRI Elizabeth, Présidente Domiciliée : Chemin de la Brunette 01210 FERNEY-VOLTAIRE  <u>Origine de propriété :</u> Echange du 15/10/1997, publié le 27/11/1997, volume 1997P8870	Ferney-Voltaire	AN n°242	DE LA BRUNETTE	S et TA	3 143 m <sup>2</sup>	AN n°242	3 143 m <sup>2</sup>		
		Ferney-Voltaire	AN n°243	LA POTERIE	S	19 m <sup>2</sup>	AN n°243	19 m <sup>2</sup>		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral
26	<p>Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain  <b>SEMCODA</b>            Présidée par M. DAUBIE Romain            SIREN : 759 200 751            Domicilié : 50 Rue du Pavillon            CS 91007            01000 BOURG-EN-BRESSE</p> <p><u>Origine de propriété:</u>            Acquisition du 14/03/1972, publiée le 25/04/1972, volume 3017 n°55            Acquisition du 14/03/1972, publiée le 25/04/1972, volume 3017 n°56            Acquisition du 14/03/1972, publiée le 25/04/1972, volume 3017 n°57            Procès-verbal du cadastre de Nantua n°585 du 06/05/1997, publié le 21/05/1997 volume 1997P3879 : parcelles AN 48, AN 49 et AN 50 réunies en AN 253</p>	Ferney-Voltaire	AN n°253	SUR GROSSE	S	10 398 m <sup>2</sup>	AN n°296	AN n°295	9 633 m <sup>2</sup>

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : Jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)
27	<b>SCI FERNEY VOLTAIRE</b> SIREN : 423 650 597 Domiciliée : 97 Cours Gambetta 69003 LYON  Représentée par l'agence IMIMO DE FRANCE - AIN Syndic Géré par Mme RAFFOURT Sylvia Domicilié : Square Irène 76 Avenue du Jura 01210 FERNEY-VOLTAIRE  <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 02/05/2000, publiée le 26/07/2000, volume 2000P5667 Etat de division et règlement de copropriété établis le 18/10/2000, publiés le 08/12/2000 volume 2000P9334	Ferney-Voltaire	AO n°46	PAIMBOEUF	S et TA	4 807 m²	AO n°211	650 m²	AO n°212	4 157 m²
		Ferney-Voltaire	AO n°47	PAIMBOEUF	S	12 m²	AO n°47	12 m²		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES				EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)
28	<p>Société FERJAC S.E.N.C.            Société En Nom Collectif de droit canadien            Gérée par : P.G. FINANCES ET PARTICIPATIONS            N° identification : 3346185344            Domiciliée : 95 Boulevard Jacques Cartier S - Bureau 200            SHERBROOKE - QUEBEC J1J 2Z3 (CANADA)</p> <p><u>Origine de propriété :</u>            Apport en société le 09/04/1996, sous condition suspensive levée le 21/06/1996, publié le 17/07/1996 volume 1996P5125</p>	Ferney-Voltaire	AO n°166	PAIMBOEUF	P	3 856 m²	AO n°166	3 856 m²		
		Ferney-Voltaire	AO n°168	PAIMBOEUF	Vi et P	9 640 m²	AO n°168	9 640 m²		
		Ferney-Voltaire	AO n°170	PAIMBOEUF	P	296 m²	AO n°170	296 m²		
		Ferney-Voltaire	AP n°42	BOIS DURAND	T	660 m²	AP n°42	660 m²		
		Ferney-Voltaire	AP n°44	BOIS DURAND	T	95 m²	AP n°44	95 m²		
		Ferney-Voltaire	AP n°50	BOIS DURAND	P	492 m²	AP n°50	492 m²		
		Ferney-Voltaire	AP n°51	BOIS DURAND	P	5 m²	AP n°51	5 m²		
		Ferney-Voltaire	AP n°52	BOIS DURAND	P	12 005 m²	AP n°74	2 280 m²	AP n°75	9 725 m²
		Ferney-Voltaire	AP n°53	BOIS DURAND	P	12 203 m²	AP n°76	2 250 m²	AP n°77	9 953 m²

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)	
29		Ferney-Voltaire	AO n°191	PAIMBOEUF	S	5 769 m²	AO n°216 AO n°217	250 m² 50 m²	AO n°215	5 469 m²	
29.1	<p><b>SCI HERMES</b></p> <p>Gérée par M. SCHNEIDER Alain et par M. SCHNEIDER Patrick</p> <p>SIREN : 398 343 855</p> <p>Domiciliée : 14 Rue Edith Bourlon De Rouvres</p> <p>52000 CHAMARANDES- CHOIGNES</p> <p><u>Origine de propriété :</u></p> <p>Acquisition du 18/09/2009, publiée le 27/10/2009 volume 2009P7568</p> <p>Acte rectificatif du 22/12/2010</p>						N° de lot	Tantièmes	Nature		
							1 57 à 100	517/1 000° 44/1 000°		Local commercial Parkings	

PS: prés sol TA: terrain agrément P: prés S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B.B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 29.2

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)
29		Ferney-Voltaire	AO n°191	PAIMBOEUF	S	5 769 m²	AO n°216 AO n°217	250 m² 50 m²	AO n°215	5 469 m²
29.2	<b>LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE</b> Société civile de placement collectif immobilier Gérée par PERIAL ASSET MANAGEMENT SIREN : 385 208 905 Domiciliée : 9 Rue Jadin 75017 PARIS  Origine de propriété : Acquisition du 15/10/2015, publiée le 26/10/2015 volume 2015P7546						N° de lot	Tantièmes	Nature	
							2 3 à 56	385/1 000° 54/1 000°	Local commercial Parkings	

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B.B: bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 30

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS	
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral
30	TROIS B Société Civile Immobilière Gérée par M. HALWANI Mohamad Amine et par M. DANDAN Mahmoud SIREN : 504 592 049 Domiciliée : 2 Chemin sur Grosse 01210 FERNEY-VOLTAIRE  <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 05/12/2008, publiée le 02/02/2009, volume 2009P889	Ferney-Voltaire Ferney-Voltaire	AP n°6 AP n°7	SUR GROSSE SUR GROSSE	S P	947 m² 1 237 m²	AP n°6 AP n°7	947 m² 1 237 m²	

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
31	<p>Les Copropriétaires de AO183  <b>LE SAINT GERMAIN</b>            Domicilié : 45 Rue de Meyrin            01210 FERNEY-VOLTAIRE</p> <p>Représenté par LES DAMIERS DE FERNEY (AGENCE DES DAMIERS)            Syndic            Géré par M. CADIOU Yann            Domicilié : 1 Chemin du Nant            01210 FERNEY-VOLTAIRE</p> <p><u>Origine de propriété :</u>            Etat de division et règlement de copropriété établis le 18/03/1976,            publiés le 22/04/1976 volume 3805 n°9            Procès-verbal du cadastre de Nantua n°534 du 16/05/1994, publié le            17/05/1994 volume 1994P3493 ; parcelles AO 66, AO 70, AO 71, AO            72 et AO 97 réunies en AO 183</p>	Ferney-Voltaire	AO n°183	PAIMBOEUF	5	3 396 m <sup>2</sup>	AO n°208	230 m <sup>2</sup>	AO n°207	3 166 m <sup>2</sup>

P5: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 32

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
32	Mme SALVATORE Marie Nicole Epouse M. BOUCHET Née le 07/11/1956 à CASTELGUIDONE (Italie) Demeurant : 10 Chemin Sur Grosse 01210 FERNEY-VOLTAIRE Profession : Sans profession <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 14/12/2010, publiée le 05/01/2011, volume 2011P88	Ferney-Voltaire	AP n°10	SUR GROSSE	S	1 265 m <sup>2</sup>	AP n°10	1 265 m <sup>2</sup>		

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° cadastral	Superficie à acquérir (m²)	N° cadastral	Superficie restante (m²)
34	<p>Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis à Ferney-Voltaire 01210 24 Rue de Genève dénommé LA POMMERAIE</p> <p>Domicilié : 24 Rue de Genève 01210 FERNEY-VOLTAIRE</p> <p>Représenté par l'agence ORKAN MANAGEMENT Syndic</p> <p>Géré par M. STRUIKELJ Armand Domicilié : 30 Rue Auguste Picard 01630 SAINT-GENIS-POUILLY</p> <p><u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 28/07/1970, publiée le 07/09/1970, volume 2785 n°7 Etat de division et règlement de copropriété établis le 10/09/1971, publiés le 26/11/1971 volume 2949 n°3 Procès-verbal du cadastre de Nantua n°532 du 16/05/1994, publié le 17/05/1994 volume 1994P3491 : parcelles AO 22, AO 26 et AO 27 réunies en AO 181 Modificatif de l'état descriptif de division du 27/09/2002 publié le 24/10/2002 volume 2002P 8435 Modificatif de l'état descriptif de division du 19/06/2015 publié le 07/07/2015 volume 2015P 4511</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m²	AO n°219	1 299 m²	AO n°218	5 947 m²

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 34.2

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.2	<p>M. LAROCHE Eric Jacques Célibataire Né le 20/09/1950 à FLERS-EN-ESCREBIEUX Demeurant : 9 place du Temple 1227 CAROUGE - SUISSE Profession : Retraité</p> <p><u>Origine de propriété:</u> Partage du 20/12/2011, publié le 19/01/2012 volume 2012P 613</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m <sup>2</sup>	96	48/10 302°	Garage n°6

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.4	<p><b>Mme BUFFAZ Denise Irène (Usufruit)</b>                      Veuve GAILLARD                      Née le 27/03/1922 à PREVESSIN-MOENS                      Demeurant : Korian L'Esconda                      Route d'Evian                      74200 THONNON-LES-BAINS                      Profession : Retraitée</p> <p><b>M. GAILLARD François Paul Etienne (Nue-propriété)</b>                      Epoux CASPAR Jacqueline                      Né le 29/04/1949 à FERNEY-VOLTAIRE                      Demeurant : 52 rue de Montluisant                      78630 ORGEVAL                      Profession : Retraité</p> <p><u>Origine de propriété:</u>  <b>Lot 150 :</b>                      Donation du 31/03/1997, publiée le 17/04/1997 volume 1997P 3041  <b>Lots 98, 99, 151 et 152 :</b>                      Attestation après décès du 21/07/2000, publiée le 07/09/2000 volume 2000P 6572</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m <sup>2</sup>	98 99	48/10 302° 48/10 302°	Garage n°8 Garage n°9

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 34.6

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.6	<p><b>M. LYONNET André René</b>            Epoux TOFFANO Christine            Né le 01/01/1951 à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS            Demeurant : 1 chemin du Pré Similien            01210 FERNEY-VOLTAIRE            Profession : Retraité</p> <p><b>Mme TOFFANO Christine</b>            Epouse LYONNET André            Née le 26/09/1960 à AMBILLY            Demeurant : 1 chemin du Pré Similien            01210 FERNEY-VOLTAIRE            Profession : Assistante administrative</p> <p><u>Origine de propriété :</u>  <b>Lot 102 :</b>            Acquisition du 12/08/1997, publiée le 06/10/1997 volume 1997P 7208  <b>Lot 116 :</b>            Acquisition du 24/11/1986, publiée le 19/01/1987 volume 6223 n°5</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m²	102	48/10 302°	Garage n°12

PS; pré sol TA: terrain agrément P; pré S; soi J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.8	<p>Mme AUSLANDER Kitty Berit                      Epouse WALTER Michel                      Née le 20/08/1952 en ROUMANIE (BUCAREST)                      Demeurant : 1 impasse de la Maternelle                      67630 LAUTERBOURG                      Profession : Retraitée</p> <p><u>Origine de propriété :</u>                      Attestation rectificative du 24/05/2004, publiée le 01/06/2004                      volume 2004P 4512 valant reprise pour ordre de la formalité initiale                      du 23/04/2004 volume 2004P 3485</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m <sup>2</sup>	104	48/10 302°	Garage n°14

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : Jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 34.9

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.9	Mme BERNARD Michèle Gabrielle Epoque EVANS Née le 26/01/1954 à BELLEGARDE-SUR-VALSERINE Demeurant : Ecorans - 32 rue de Bellevue 01550 COLLONGES Profession inconnue  Origine de propriété: Acquisition du 03/11/1997, publiée le 11/12/1997 volume 1997P 9343	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m <sup>2</sup>	107	48/10 302°	Garage n°17

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.10	<p><b>M. MANDRILLON Jean-Christophe Marcel</b> Célibataire Né le 28/07/1965 en SUISSE Demeurant : 4 rue Mierle D'Aubigne 1207 GENEVE - SUISSE Profession : Attaché commercial</p> <p><u>Origine de propriété:</u> Acquisition du 02/04/1991, publiée le 07/11/1991 volume 1991P 7730 Donation du 31/10/1992, publiée le 19/11/1992 volume 1992P 8468 Usufruit de Mme JACQUEMIER Nadine épouse MANDRILLON, née le 24/02/1936 en SUISSE, éteint suite à son décès le 21/06/2017 en Suisse</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m <sup>2</sup>	108	48/10 302°	Garage n°18

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 34.11

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.11	<p><b>M. JAEGGI Stéphane</b>            Epoux LARNAC Véronique            Né le 15/05/1961 à NIEDERBIPP (SUISSE)            Demeurant : 13 Hauptstrasse            6418 ROTHENTHURM (SUISSE)            Profession inconnue</p> <p><b>Mme LARNAC Véronique Annie Odette</b>            Epouse JAEGGI Stéphane            Née le 06/10/1960 à NIMES            Demeurant : 24 A Rue de Genève            01210 FERNEY-VOLTAIRE            Profession inconnue</p> <p><u>Origine de propriété :</u>            Acquisition du 05/08/1996, publiée le 07/09/1996 volume 1996P 6500</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m²	111 131	48/10 302° 2/10 302°	Garage n°21 Parking n°17

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES				EMPRISES		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.12	<p>Mme AMBERG Gertrud                      Epouse VANN Molywann                      Née le 26/01/1933 à MORAT en SUISSE                      Demeurant : UNHS HABITAT PO B02 30030                      NAIROBI au KENYA                      Profession : Retraitée</p> <p>M. VANN Molywann                      Epoux AMBERG Gertrud                      Né le 23/11/1926 au CAMBODGE                      Demeurant : C O MORGANTI - CP 32                      CEXIO 6675 SUISSE                      Profession : Retraité</p> <p><u>Origine de propriété :</u>                      Acquisition du 04/12/1985, publiée le 24/01/1986 volume 5982 n°17</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m²	113	48/10 302°	Garage n°23

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 34.13

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.13	<p><u>Usufruitiers :</u>  <b>M. SVANE Eskil</b>            Epoux BIRKENMAYER Virginia            Né le 12/07/1932 au DANEMARK            Demeurant : VIA ARCH PISONI 1 ASCONA 6612 - SUISSE            Profession : Retraité</p> <p><b>Mme BIRKENMAYER Virginia Ellen</b>            Epouse SVANE Eskil            Née le 08/07/1936 aux ETATS-UNIS            Demeurant : 1 rue des Rouvières            34230 POUZOLS            Profession : Retraitée</p> <p><u>Nu-propriétaire :</u>  <b>M. SVANE Erik John</b>            Célibataire            Né le 03/01/1963 à PRAGUE - TCHECOSLOVAQUIE            Demeurant : 23B rue Legendre - 75017 PARIS            Profession inconnue</p> <p><u>Origine de propriété :</u>  <b>Pour usufruitiers :</b>            Acquisition du 17/07/1978, publiée le 08/08/1978 volume 4237 n°40</p> <p><b>Pour nu-propriétaire :</b>            Attestation rectificative du 17/10/2003, publiée le 22/10/2003 volume 2003P 8354 valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 19/09/2003 volume 2003P 7356</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m²	136	2/10 302°	Parking extérieur n°22

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J: jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.14	<p>Mme LA MARTINE Laurie                      Veuve HUBERMAN                      Née le 19/08/1943 à ORANGE (NEW JERSEY - ETATS-UNIS)                      Demeurant : 21 chemin de L'Apparan                      30200 SAINT-MICHEL-D'EUZET                      Profession : Retraitée</p> <p><u>Origine de propriété :</u>                      Acquisition du 28/09/2015, publiée le 13/10/2015 volume 2015P 7150</p>	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m²	132	2/10 302°	Parking extérieur n°18

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 34.15

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m²)	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.15	Mme RICHTER Nicola Elke Divorcée UEBERSAX Née le 03/04/1967 à DUESSELDORF en Allemagne Demeurant : 54 rue des Lys 01170 SEGNY Profession : Assistante commerciale  <u>Origine de propriété:</u> Acquisition du 03/06/2016, publiée le 28/06/2016 volume 2016P 4732	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m²	134	2/10 302°	Parking extérieur n°20

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : Jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Opération :

Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney - Genève Innovation

DOSSIER 34.16

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES			
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° de lot	Tantièmes	Nature
34.16	M. HUSSY Charles Henri Veuf Né le 15/10/1940 en SUISSE Demeurant : 79 rue Liotard 1203 GENEVE (SUISSE) Profession : Retraité  <u>Origine de propriété :</u> Acquisition du 16/04/2010, publiée le 07/06/2010 volume 2010P 4381	Ferney-Voltaire	AO n°181	PAIMBOEUF	S	7 246 m <sup>2</sup>	135	2/10 302°	Parking extérieur n°21

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

## ETAT PARCELLAIRE

N° de dossier	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	Commune	PARCELLES ORIGINES			EMPRISES		RELIQUATS		
			Références Cadastrales	LIEU-DIT	Nature du terrain	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie à acquérir (m <sup>2</sup> )	N° cadastral	Superficie restante (m <sup>2</sup> )
35	<p><b>M. LEWIS David</b>            Divorcé de Mme IHBE Ingrid Helga            Né le 11/11/1955 à ST-ALBANS (ROYAUME-UNI)            Demeurant : 22 Rue de Genève            01210 FERNEY-VOLTAIRE</p> <p>Origine de propriété:            Acquisition du 27/06/1997, publiée le 25/08/1997, volume 1997P6055            Partage du 05/11/2012, publié le 04/12/2012, volume 2012P9876</p>	Ferney-Voltaire	AO n°24	DE GENEVE	S	1 200 m <sup>2</sup>	AO n°214	210 m <sup>2</sup>	AO n°213	990 m <sup>2</sup>

PS: pré sol TA: terrain agrément P: pré S: sol J : jardin TB: terrain à bâtir TAS: terrain agrément sol L: landes Tai: taillis B:B bois Pvi: pré et vigne

Article 2 : La durée de validité du présent arrêté de cessibilité est fixée à 6 mois à compter de la date à laquelle il a été pris, conformément aux dispositions de l'article R 221-1 du code de l'expropriation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ain dans un délai de deux mois à compter de sa notification et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans le même délai.

Article 4 : Un extrait du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Article 5 : - le secrétaire général de la préfecture,  
- le président directeur général de la SPL Territoire d'Innovation,  
- le président de la communauté de communes du Pays de Gex,  
- le maire de Ferney-Voltaire

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et dont copie sera adressée au :

- Sous-préfet de Gex et Nantua,
- Directeur départemental des territoires,
- Directeur départemental des finances publiques.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 10 avril 2018

Le préfet,

Signé : Arnaud COCHET

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2018-04-10-001

**ARRETE** portant modification des compétences de la CC  
Miribel et du Plateau



PREFET DE L'AIN

PREFECTURE DE L'AIN  
Direction des collectivités et de l'Appui Territorial  
Bureau de la Légalité, de l'Intercommunalité et de la  
Démocratie Locale  
Réf. CCMiribel –avril 2018

*ARRETE portant modification des compétences de la  
communauté de communes de Miribel et du Plateau*

**Le préfet de l'Ain,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 modifié portant constitution de la communauté de communes de Miribel et du Plateau et dissolution du syndicat intercommunal de la Côtière de Miribel et du Plateau (SICOMIP) ;

Vu les délibérations des 18 octobre 2017 et 16 janvier 2018 par lesquelles le conseil de la communauté de communes de Miribel et du Plateau s'est prononcé sur la modification des compétences facultatives de la communauté de communes ;

Vu les avis des communes membres ;

Considérant que les conditions requises par le code général des collectivités territoriales pour permettre les modifications envisagées sont réunies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 modifié portant constitution de la communauté de communes de Miribel et du Plateau et dissolution du syndicat intercommunal de la Côtière de Miribel et du Plateau, est ainsi rédigé :

**«Article 3.** – *Les compétences de la communauté de communes de Miribel et du Plateau sont les suivantes :*

**I – COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**1 – Aménagement de l'espace**

1 – 1 - *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :*

► *Politiques contractuelles menées notamment avec l'Union européenne, la Région, le Département et d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Territoriales ou associations : Contrat de Développement Durable Auvergne-Rhône-Alpes ou tout autre cadre contractuel régional qui s'y substituera.*

1 – 2 – *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Schéma de secteur.*

1 – 3 – *Zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique .*

**2 – Développement économique**

- 2 -

.../...

2 – 1 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales.

2 – 2 - Création, aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activité (ZA) industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

2 – 3 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : FISAC et aide et soutien aux unions commerciales.

2 – 4 – Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

3 – Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

4 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

5 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

## **II - COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **1 - Protection et mise en valeur de l'environnement**

▶ Action de lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles dont les acquisitions foncières, les études, les travaux et la gestion des ouvrages et aménagements,

▶ Création et gestion du service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.),

▶ Travaux de raccordement des eaux usées de la commune de THIL à la station d'épuration de la communauté de communes du canton de Montluel située sur la commune de Niévroz,

▶ Mise en œuvre du programme de restauration du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe,

▶ Etudes préalables au transfert des compétences obligatoires des lois NOTRe et MAPTAM : eau, assainissement et GEMAPI.

### **2 - Politique du logement et du cadre de vie**

▶ Elaboration et mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (P.L.H.),

**3 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.** Sont d'intérêt communautaire :

❖ le complexe sportif de Saint-Martin à Miribel

❖ le complexe sportif Louis Armstrong à Beynost

❖ le nouveau gymnase de la Chanal à Miribel

❖ le nouveau complexe de BMX à Thil

❖ sur le site du forum des sports à Saint-Maurice-de-Beynost : les terrains de football du forum et ses équipements (vestiaires, tribunes...), la halle de pétanque et ses jeux extérieurs, LILÔ-espace aquatique de la Côtière

❖ l'Académie de musique et de danse située à Miribel

❖ un complexe cinématographique multi-salles

### **4 - Création, aménagement et entretien de la voirie**

▶ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

▶ Création des aménagements de sécurité sur routes départementales en milieu urbain (l'éclairage public, le fleurissement et l'entretien sont exclus),

▶ Création, aménagement et entretien des parkings des gares ferroviaires et des parkings de covoiturage. Sont exclus le fleurissement et la gestion de l'éclairage public).

.../...

## **5 - Action sociale d'intérêt communautaire**

### **► Personnes âgées et atteintes de la maladie d'Alzheimer :**

- ◇ Soutien aux associations contribuant à la mise en oeuvre du schéma gérontologique départemental sur le territoire de la communauté de communes,
- ◇ Soutien aux structures «accueil de jour» agréées qui oeuvrent sur le territoire de la communauté de communes,
- ◇ Mise à disposition gratuite de locaux à l'association gestionnaire du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.).

### **► Personnes handicapées :**

- ◇ Foyer d'accueil médicalisé pour personnes souffrant d'épilepsie grave : acquisition et mise à disposition du terrain à la structure agréée.

### **► Personnes défavorisées :**

- ◇ Soutien aux associations humanitaires reconnues d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire La Croix Rouge Française et les Restaurants du Coeur.

### **► Jeunesse :**

- ◇ Soutien à la Mission Locale Jeunes de la Côtère et mise à disposition d'un local,

### **► Prévention/santé :**

- ◇ Mise à disposition de locaux au conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement du Centre de Prévention et d'Education Familiale (C.P.E.F.).

## **6 – Politique de la ville**

- Création, animation coordination et mise en oeuvre de la stratégie territoriale du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.),

- Création et gestion d'un centre de supervision urbain intercommunal,

- Création, animation, coordination et mise en oeuvre du Contrat de Veille Active Communautaire (CDVA),

- Organisation et prise en charge de la récupération des épaves automobiles non identifiables situées sur le domaine public des communes membres,

- Création et gestion d'une fourrière automobile intercommunale.

## **III - COMPETENCES FACULTATIVES**

### **1- Soutien aux associations sportives et culturelles suivantes :**

- Ain Sud Foot,
- Beynost BMX Côtère,
- Côtère hand ball,
- pétanque Miribel Côtère
- Saint-Maurice Volley-Ball Côtère
- Vertical Côtère
- Association musicale Gabriel Chardon
- Société musicale de l'Espérance de Beynost
- l'Office Culturel de Miribel (OCM) au titre de spectacles scolaires
- la section cinéma de l'Union Laïque de Miribel (ULM)

### **2 – Etudes d'opportunité et de programmation d'un espace culturel et touristique**

### **3 – Politique éducative et culturelle :**

.../...

- Enseignement sportif en milieu scolaire

- ▶ *Enseignement musical en milieu scolaire et structures petite enfance*

#### **4 - Entretien et gestion de la caserne de gendarmerie de MIRIBEL.**

#### **5 - Transports et mobilité :**

▶ *Organisation des transports urbains COLIBRI sur le périmètre de la communauté de communes, ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM),*

▶ *Participation versée au conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement des lignes interurbaines de transport 171 et 132 sur le périmètre de transport urbain de la communauté de communes,*

▶ *Anneau Bleu : étude, réalisation et gestion de «liaisons douces» sur la rive droite du canal de Miribel,*

▶ *Accessibilité du grand parc : création, aménagement et gestion des ouvrages de franchissement du canal de Miribel dont le pont de l'île,*

▶ *Création, aménagement et entretien des sentiers pédestres d'intérêt communautaire inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),*

▶ *Elaboration d'un schéma modes doux et soutien à la création d'aménagements cyclables inscrits au schéma,*

▶ *Organisation d'un service public de location de bicyclettes,*

▶ *Création d'un service public d'autopartage.*

#### **6 - Participation financière versée à la communauté de communes de la Côtière à Montluel pour l'entretien des espaces verts extérieurs à l'enceinte éducative du lycée de la Côtière et de ses équipements sportifs.**

#### **7 - Animation, coordination et mise en œuvre du réseau de lecture publique.**

#### **8 - Etude de transfert des voiries.»**

**Article 2.** - L'arrêté préfectoral du 11 septembre 2017 portant modification des compétences de la communauté de communes de Miribel et du Plateau, est abrogé.

**Article 3.** - Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, d'un recours gracieux adressé au préfet de l'Ain (Direction des Collectivités et de l'Appui Territorial – Bureau de la Légalité, de l'Intercommunalité et de la Démocratie Locale - 45, avenue Alsace Lorraine – 01012 Bourg-en-Bresse) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69433 Lyon cédex 3).

**Article 4.** - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au président de la communauté de communes de Miribel et du Plateau, aux maires des communes adhérentes, au directeur départemental des finances publiques de l'Ain et au comptable public responsable de la trésorerie de Miribel.

Bourg-en-Bresse, le 10 avril 2018

Le préfet

Signé Arnaud COCHET